Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
B.P. 1044 - KIGALI

EMBLEME, VERSION RWANDAISE, DE L'ANNEE
INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE.-

Le thème central exprimé dans cet emblème est la PRODUCTION. Elle est représentée par l'enthousiasme des jeunes, fiers de leur récolte (le grenier), qui brandissent, d'un côté, la houe (symbole du travail manuel de production agricole) et de l'autre côté, le livre (symbole de production intellectuelle et de lutte contre l'analphabétisme).

La "PARTICIPATION", un des thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse, est représentée par l'unité du geste des jeunes qui montrent, dans un élan juvénile, leurs attentes dans les objectifs de l'ANNEE "1985". Les activités de l'année, y compris les activités sportives (anneaux olympiques) feront rayonner le "DEVELOPPEMENT" à travers tout le Pays (drapeau national et celui du M.R.N.D.) et à travers le monde.

Le deuxième thème de l'Année 1985 le "DEVELOPPEMENT" est ici symbolysé par la dispersion des rayons solaires dans tous les sens. La branche d'olivier traditionnelle indique que tout cela ne peut être réalisé sans la "PAIX".
Dans sa partie supérieure se trouve inscrit en grand caractère "l'Année Internationale de la Jeunesse" en KINYARWANDA.
L'inscription "GUFATANYA - AMAJYAMBERE - AMAHORO" est la traduction en langue Nationale des trois thèmes "PARTICIPATION - DEVELOPPEMENT - PAIX".
Dans le croisement des deux branches d'olivier est apposé l'Emblème officiel de l'Année Internationale de la Jeunesse.

L'emblème, version rwandaise, de l'A.I.J. a été conçu par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et a été dessiné par Monsieur MAVUGWA Grégoire, Secrétaire d'Administration dans ce Ministère.

PROGRAMME INDICATIF POUR LA PREPARATION ET LA CELEBRATION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE.-

Introduction :

L'année 1985 a été désignée "Année Internationale de la Jeunesse: Participation, développement, paix", par une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 34ème session, suite aux décisions antérieures à ce sujet lors de ses 32 et 33ème sessions.

Les principes directeurs concernant les buts et les objectifs de l'Année Internationale de la Jeunesse touchant l'orientation générale, le champ d'activités et leur réalisation aux niveaux subnational, national, régional et international ont été définis par le Comité Consultatif pour l'Année Internationale de la Jeunesse. Ces principes touchent aussi bien les grands thèmes de l'année : PARTICIPATION, DEVELOPPEMENT, PAIX, que les domaines spécifiques tels que la formation, l'emploi, la santé, la nutrition, l'environnement, les activités en matière de population, les services sociaux et l'information.

Notre pays ne considère pas l'Année Internationale de la Jeunesse comme un fait passager et isolé, conçu pour s'inscrire dans un délai d'une année et sombrer à sa fin dans des faits à classer, mais comme une action devant s'inscrire dans une continuité, faisant partie d'une programmation à long terme.
C'est pourquoi les actions envisagées pour la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse au niveau national s'inscrivent d'abord dans le cadre des activités déjà en cours de réalisation.
Il s'agit de la promotion des structures d'encadrement déjà en place dans notre pays : l'encadrement au sein des groupements socio-économiques, dans les centres de formation de la Jeunesse, dans les chantiers des jeunes et enfin dans les Mouvements et Associations des Jeunes.
Ensuite il est prévu des mesures et quelques activités nouvelles dans le cadre de la préparation et de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse toujours au plan national. Des concours seront organisés pour les jeunes dans les domaines suivants :

- domaine agro-pastoral et artisanal
- domaine culturel
- domaine des sports.

Le Ministère prévoit mener une action particulière pour la promotion des activités d'alphabétisation des jeunes dans notre pays.

I. Les Comités d'organisation

En vue d'une préparation efficace de l'Année Internationale de la Jeunesse, notamment pour regrouper les initiatives, éviter les doubles emplois, les pertes d'énergie et l'éparpillement des efforts, il a été créé un Comité National d'étude, de programmation, d'orientation et de coordination des activités prévues pour la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse.

.../...

La date de célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse ayant été fixée au mois d'août 1985, l'exposition-vente sera aussi organisée au cours de cette période. Dans cette exposition, on présentera tous les meilleurs produits ayant gagné le concours dans chaque Commune, c'est-à-dire les produits artisanaux et les produits vivriers non périssables.

2. Domaine culturel

Les activités culturelles à réaliser au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse auront pour objectif de promouvoir notre culture nationale et d'ancrer surtout au sein de la jeunesse les idéaux du M.R.N.D. Il faut en effet entretenir les groupes folkloriques et d'animation pour asseoir une base solide à notre culture.

2.1. Concours d'Animation et de Folklore

Le concours va s'adresser uniquement aux groupes des Jeunes.

- Dès avril 1984, les encadreurs de la jeunesse et des sports doivent commencer à former les meilleurs groupes qui participeront au concours.
- Le concours au niveau préfectoral aura lieu en mai 1985.

Les meilleurs groupes séléctionnés vont s'exhiber au chef lieu de chaque Préfecture lors de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse et recevoir leurs prix.

2.2. Concours littéraire

Ce concours commencera vers fin avril 1984. Le Ministère communiquera à tous les Recteurs ou Directeurs des établissements secondaires et supérieurs ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports les directives ci-après :

- Les compositions se feront en français et en Kinyarwanda
- Les compositions ne pourront pas dépasser 30 pages dactylographiées sur papier duplicateur.
- Les 3 thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse vont guider les compositeurs c'est-à-dire "PARTICIPATION, DEVELOPPEMENT ET PAIX".
- Chacun choisira son genre de composition que ce soit des poèmes, des proses ou des pièces de théâtre.
- Tous les textes parviendront au Ministère au mois de décembre 1984.

2.3. Concours musical

Le concours sera organisé au mois de février 1985. On va le communiquer aux encadreurs dans les émissions radiodiffusées; les mêmes thèmes de l'Année Internationale de la jeunesse vont guider les compositeurs musiciens.

Le concours sera lancé en juillet 1984 mais l'inscription et l'envoi des textes au Ministère se feront en octobre 1984. Le concours et la distribution des prix aux gagnants auront lieu en février 1985. Les chansons du concours serviront de support pour la sensibilisation des jeunes au cours de l'année 1985.

.../...

- les centres de formation de la jeunesse
- les groupements socio-économiques
- les paroisses

et en feront un rapport qui sera envoyé au Ministère. Le matériel sera distribué compte-tenu de toutes ses informations.

Divers : Il sera demandé au Ministre des Transports et des Communications d'émettre un timbre-poste à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Il sera demandé également au Directeur de l'ORINFOR de réaliser un film sur les activités de l'Année Internationale de la Jeunesse.

.../...

Tableau des opérations et les dates d'exécutions

Période	Opérations ou correspondances à faire
1. Année 1984	
Mars	- Lettre aux Encadreurs régionaux de la Jeunesse et des Sports et aux Bourgmestres leur demandant de mettre en place les structures pour les jeunes garçons et jeunes filles dans les Communes. - Lettre aux Directeurs des Centres de Formation et des Mouvements de Jeunesse les informant sur l'organisation du concours agro-pastoral et artisanal.
Avril	- Lettre au Président National du Comité Consultatif des problèmes des jeunes l'informant sur la mise en place des structures et lui demandant d'examiner les possibilités pour la création des comités au niveau préfectoral. - Lettre aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports leur demandant de former les groupes devant participer au concours d'animation et de folklore. - Lettre aux Recteurs et Directeurs des établissements Supérieurs et secondaires ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports les informant sur l'organisation du concours littéraire et les directives y relatives. - Lettre au Ministre des Transports et des Communications lui demandant d'émettre un timbre à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse. - Lettre au Directeur de l'ORINFOR lui demandant de réaliser un film sur les activités de l'Année Internationales de la Jeunesse.
Mai	Commission de rédaction du Numéro Spécial sur la Jeunesse
JUILLET	- Transmission des listes des groupements devant participer au concours agro-pastoral et artisanal par les Encadreurs communaux aux Encadreurs Régionaux. - Lancement du concours musical par communiqué.
Août	- Début des visites aux groupements par les Encadreurs Régionaux pour la sélection des 6 meilleurs dans le concours agro-pastoral et artisanal.
Octobre	- Inscription au concours musical et envoi des textes au Ministère.

.../...